



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE  
L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES  
Tél : 04.68.22.18.53

**Délibération N° 2022-35**

**L'an deux mille vingt-deux et le six décembre**, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

**Etaient présents :**

**MMES.** Maria CABRERA \_ Céline DAVESA \_ Rosemary DROUILLOT \_ Luce FAXULA \_ Annie LELAURAIN \_ Maya LESNE \_ Alexandra MAILLOCHAUD \_ Colette ROIG.

**MS.** Philippe BRETEAU \_ Thierry DEL POSO \_ Luc DEVEZE \_ Robert DIAZ \_ Jean-François FABRE \_ Denis FERRER \_ Marc GIMBERNAT \_ Rodolphe LAFFONT \_ Jean-André MAGDALOU \_ Christophe MANAS \_ Théophile MARTINEZ \_ Jean-Charles MORICONI \_ Georges PUIG \_ Louis PUIG \_ François RALLO \_ Louis SALA.

**Etaient absents et excusés :**

**MMES.** Sara TOURNE.

**MS.** Rémy ATTARD \_ Patrick BELLEGARDE \_ Modeste BOSQUE \_ Gilles CASAS \_ Jean-Pierre LEROY \_ Patrick MAURAN \_ Robert OLIVE \_ Jean-François REGNIER \_ Jean-Jacques THIBAUT \_ Max TIBAC.

**Avaient donné procuration :**

**M.** Jean-Pierre LEROY donne procuration à Rodolphe LAFFONT.

**M.** Robert OLIVE donne procuration à Colette ROIG.

**M.** Gilles CASAS donne procuration à Jean-Charles MORICONI.

**Etaient absents :**

**MMES.** Annie PEZIN \_ Nathalie PINEAU \_ Christine RODRIGUEZ.

**MS.** Francis AUSSEIL \_ Gérard NOLLEVALLE \_ Raymond PLA \_ André RADONDY \_ Olivier RABAT \_ René WALLEZ.

**Assistaient également à la séance :**

**MMES.** Morgane BOISRAME – Sandrine BOSSOREIL - Elodie DUSSAUSOIS - Christelle PLAGNES – Lorie VERGNES.

**MS.** Baptiste BASNIER - Roland MIVIERE – Jean-Claude TORRENS.

**A été élu secrétaire de séance :**

**M.** Rodolphe LAFFONT.

**Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'un bassin de  
décantation sur le Dilouby au niveau de la commune de BAGES.**

**Dossier présenté par : Christophe MANAS – Vice-président délégué.**

Le comité syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Vice-président délégué expose à l'assemblée que deux affluents en rive droite de l'Agouille de la Mar, la Ribерette et le Dilouby, sont d'importants pourvoyeurs de matériaux sableux à l'Agouille de la Mar. Les cônes de déjection de ces 2 affluents sont bien visibles dans le lit et l'Agouille ne dispose pas de la puissance nécessaire pour les remobiliser.

Afin d'éviter l'ensablement continu de l'Agouille de la Mar par les apports latéraux de la Ribерette et du Dilouby, il est prévu de gérer les matériaux en amont de la confluence en aménageant une zone de décantation naturelle (plage de dépôt des sédiments) qui sera entretenue en fonction du niveau d'ensablement pour conserver une efficacité optimale.

Monsieur le Vice-président rappelle ensuite que le SMBVR porte la démarche de Contrat de bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire dont un des objectifs majeurs est l'amélioration du transit sédimentaire sur l'ensemble du territoire.

L'étude initiale portait sur deux sites, un bassin au niveau de l'exutoire de la Ribерette à l'Agouille de la Mar et un bassin sur l'exutoire du Dilouby à l'Agouille de la Mar, tous deux au niveau de la commune de BAGES.

Le projet au niveau de la Ribерette n'est pas abouti car la parcelle pressentie par le projet, appartient à un propriétaire privé qui est en cours de dépôt d'un projet de photovoltaïque.

Le projet du Dilouby a été modifié et sera réalisé en amont de la confluence, plus précisément en amont du pont de la RD612, qui connaît un fort ensablement. La parcelle appartient à la commune de BAGES, ce qui a permis d'avancer au stade Projet pour ce secteur et de déposer prochainement le dossier réglementaire à la DDTM.

Les travaux consistent donc en la création d'un nouveau méandre avec élargissement du lit et création d'un lit d'étiage dans le lit moyen. La longueur du linéaire est augmentée par rapport au lit actuel qui sera en partie comblé.

C'est au titre de sa compétence « Contrat de bassin versant de l'étang », que le syndicat mixte du bassin versant du Réart a initié l'action :

#### **B1.4 – Aménagement de zones de décantation en amont de l'Agouille de la Mar**

La présente demande de subvention concerne la réalisation des travaux sur la commune de BAGES.

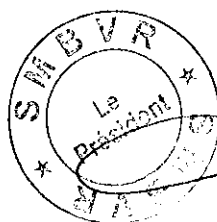
Les travaux sont à estimer à 145 160.00 € H.T., soit 174 192 € T.T.C (le prix pouvant varier selon le devenir des déblais).

**Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour mener à bien cette action ;
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ce projet seront inscrites au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout

**Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**



Le Président

François RALLO